

World War, but when they had wished to celebrate victory, they had been massacred. And the United Kingdom had acted similarly in the former Italian colonies.

And for what Mr. Dulles had said concerning an act of faith in the United Nations, such remarks were surprising coming from the representative of a Power, whose acts had all been a violation of the spirit and letter of the United Nations Charter, in disregard of which private agreements had been concluded. It was true that the partners of the North Atlantic Treaty were engaged in rivalry; France in particular preferred to have a rival weaker than the British as a neighbour to its shaky empire; the British, moreover, were always ready to undermine French domination. The United States, for its part, so great was its hatred of the USSR and socialism, was holding on to air bases.

Article 76 of the Charter, which Mr. Katz-Suchy read, had to be fulfilled. That Article contained neither claims, nor colonial missions; there was nothing resembling the bartering of Mr. McNeil. The only proposal in accordance with the Charter was therefore that of the Soviet Union, which the Polish delegation supported.

Mr. Dulles had been asked why he was opposed to a trusteeship by the United Nations, which had originally been the solution which the United States itself had proposed, and he had replied that international relations were too bad for partners in disagreement among themselves to bring peace and harmony to any particular country. But in spite of what Mr. Dulles said of the worsening of international relations, the obligations of the Charter must prevail over the strategic and economic interests of the United States, especially if those interests were in direct contradiction with the Charter.

The delegation of Poland supported Ethiopia's desire for an outlet to the sea, and was in favour of the political and economic strengthening of Ethiopia. Poland therefore approved the cession to Ethiopia of a territory including Assab.

Generally speaking, it was advisable to keep to Chapters XI and XII of the Charter and not to strengthen the colonial Powers or to create new ones. The shortest road towards independence was United Nations trusteeship, and not that by way of a Power which was motivated by quite different interests.

The meeting rose at 5.50 p.m.

TWO HUNDRED AND FORTY-FIFTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Tuesday, 19 April 1949, at 10.30 a.m.*

Chairman: Mr. F. VAN LANGENHOVE (Belgium).

117. General discussion on the question of the former Italian colonies (continued)

Mr. COOPER (Liberia) stated that the solution of the problem should be considered in the light of the provisions contained in the Charter and that the decision should be based on the interests and welfare of the people of those areas.

guerre mondiale, mais, lorsqu'ils ont voulu célébrer la victoire, on les a massacrés. Et le Royaume-Uni a agi de la même façon dans les anciennes colonies italiennes.

Quant à ce qu'a dit M. Dulles de la foi dans les Nations Unies, cette remarque est surprenante de la part du représentant d'une Puissance dont tous les actes sont une violation de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies, au mépris desquels des accords particuliers ont été conclus. Il est vrai que les partenaires du Traité de l'Atlantique Nord se déchirent entre eux: la France, notamment, préfère que son chancelant empire voisine avec un rival plus faible que les Britanniques, qui sont d'ailleurs toujours prêts à saper la domination française. Les Etats-Unis, pour leur part, s'accrochent à des bases aériennes, tant est grande leur haine de l'URSS et du socialisme.

En réalité il convient de s'en tenir à l'Article 76 de la Charte, dont M. Katz-Suchy donne lecture: dans cet Article, il n'est pas question de revendication ou de mission coloniale, ou de rien qui ressemble aux marchandages de M. McNeil. La seule proposition conforme à la Charte est donc celle de l'Union soviétique, en faveur de laquelle se prononce la délégation de la Pologne.

On a demandé à M. Dulles pourquoi il s'opposait à une tutelle des Nations Unies, qui avait été à l'origine la solution préconisée par les Etats-Unis, et il a répondu que les relations internationales étaient trop mauvaises pour que des partenaires eux-mêmes en désaccord apportent la paix et l'harmonie dans un pays déterminé. Mais, en dépit de ce que M. Dulles peut dire de l'aggravation des relations internationales, les obligations de la Charte doivent avoir le pas sur les intérêts stratégiques ou économiques des Etats-Unis, surtout si ces intérêts sont en contradiction directe avec la Charte.

La délégation de la Pologne estime qu'il faut faire droit au désir de l'Ethiopie d'avoir un accès à la mer, et se prononce pour un renforcement politique et économique de l'Ethiopie. La Pologne approuve donc la cession à l'Ethiopie d'un territoire qui comprendrait Assab.

D'une manière générale, il convient de s'en tenir aux Chapitres XI et XII de la Charte, et non pas renforcer les Puissances coloniales ou d'en créer de nouvelles. Le chemin le plus court pour arriver à l'indépendance est la tutelle par l'Organisation des Nations Unies, et non par une Puissance dont les intérêts sont tout autres.

La séance est levée à 17 h. 50.

DEUX CENT QUARANTE-CINQUIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mardi 19 avril 1949, à 10 h. 30.*

Président: M. F. VAN LANGENHOVE (Belgique).

117. Discussion générale sur la question des anciennes colonies italiennes (suite)

M. COOPER (Libéria) déclare qu'il convient de rechercher la solution du problème à la lumière des dispositions de la Charte, et que la décision devrait se fonder sur les intérêts et le bien-être des populations intéressées.

He recalled that the British had promised that Cyrenaica would never again be placed under Italian rule; in Eritrea, the Ethiopians had given fair warning as to the consequences that would follow if the Italians were to return to that part of the world. The inhabitants themselves had intimated that they would not willingly accept Italian administration. Was it fair that those people who had taken up arms at the instigation of the Allies against their former rulers should be returned under the latter's domination?

He wondered whether an organization such as the United Nations could assume the trusteeship of those territories. A trusteeship in that form would, in the long run, fulfil the hopes and aspirations of the indigenous population toward independence and self-government. Some had contended that the United Nations did not possess the means or resources to carry out such a task successfully. If fifty-eight nations were unable to administer and execute such a trusteeship, how could it logically be reasoned that a nation, impoverished by the misfortune of war and seeking outside aid for its own existence, could muster the resources to improve the social and economic standards of other peoples?

If, as contended, those areas were not ready for self-government and independence, his delegation would like to see them administered by a trusteeship arrangement under the United Nations. If that was not practicable and timely, he would support trusteeship for Cyrenaica under the United Kingdom for a definite number of years and the rest of Libya to remain under British administration until such time as the United Nations could find a better formula for the administration of that territory. The placing of Cyrenaica, Tripoli and the Fezzan under one trusteeship would strengthen the economic, political and social life of the inhabitants of those areas.

With regard to Eritrea, the Liberian delegation would support the claim of Ethiopia for annexation of that territory. With regard to Italian Somaliland, he would favour the administration of that territory by the United Kingdom until such time as the United Nations could arrive at a decision as to its final disposition. In case the United Kingdom refused to continue to administer Italian Somaliland, that territory should be placed under Ethiopian administration.

Mr. Cooper stated that his delegation would not, in any circumstance, vote for the return of those territories under Italian administration.

Mr. URQUÍA (El Salvador) noted that the Committee was still pursuing its general debate on the problem. The members had heard the most diverse opinions expressed and it had been said that peace and security were the basic objectives of the United Nations, and should be maintained and preserved at all costs.

It was encouraging to note that, by virtue of the Peace Treaty with Italy, the former Italian possessions had ceased to be colonies. It appeared from the report of the Four-Power Commission of Investigation that the population of those territories had not yet reached a sufficient stage of development so as to be constituted as sovereign and independent States. Yet, under the patronage and sponsorship of the United Nations, it could

Il rappelle que le Royaume-Uni a promis que la Cyrénaïque ne serait jamais replacée sous la direction de l'Italie. Pour ce qui est de l'Erythrée, les Ethiopiens ont clairement indiqué quelles conséquences entraînerait le retour des Italiens dans cette partie du monde. Les habitants eux-mêmes ont fait savoir qu'ils n'accepteraient pas de bon cœur l'administration italienne. Est-il juste de faire revenir sous la domination de leurs anciens maîtres ceux qui, à l'instigation des Alliés, ont pris les armes contre eux?

M. Cooper se demande si une organisation telle que les Nations Unies est capable d'assumer la tutelle sur ces territoires. Une tutelle ainsi conçue réaliserait, à la longue, les espoirs de la population indigène et ses aspirations à l'indépendance et à l'autonomie. Certains ont prétendu que l'Organisation des Nations Unies n'a pas les moyens ou les ressources nécessaires pour mener une telle tâche à bien. Si cinquante-huit nations sont incapables d'assurer le fonctionnement du régime de tutelle, comment peut-on logiquement supposer qu'une nation qui sort appauvrie de la guerre et qui compte sur une aide extérieure pour assurer sa propre existence puisse rassembler des ressources suffisantes pour améliorer la situation sociale et économique de ces peuples?

Si, comme on l'a prétendu, ces régions ne sont pas mûres pour l'autonomie et l'indépendance, la délégation du Libéria aimerait les voir administrer par l'Organisation des Nations Unies au titre du régime de la tutelle. Si ce n'est pas réalisable, du moins pour le moment, le représentant du Libéria serait en faveur d'une tutelle britannique sur la Cyrénaïque pour un nombre fixe d'années, le reste de la Libye demeurant sous l'administration du Royaume-Uni jusqu'au jour où les Nations Unies pourraient trouver une meilleure formule pour l'administration de ce territoire. En plaçant sous une tutelle unique la Cyrénaïque, la Tripolitaine et le Fezzan, on favoriserait la vie économique, politique et sociale des habitants de ces régions.

En ce qui concerne l'Erythrée, la délégation du Libéria soutiendra les revendications de l'Ethiopie concernant l'annexion de ce territoire. Quant à la Somalie italienne, M. Cooper est partisan de la faire administrer par le Royaume-Uni jusqu'au jour où les Nations Unies pourront prendre une décision quant à son sort définitif. Au cas où le Royaume-Uni se refuserait à continuer d'administrer la Somalie italienne, ce territoire devrait être placé sous l'administration de l'Ethiopie.

M. Cooper ajoute que sa délégation ne votera en aucune circonstance en faveur du retour de ces territoires sous l'administration italienne.

M. URQUÍA (Salvador) fait remarquer que la Commission n'a pas encore terminé la discussion générale du problème. Les membres ont entendu exprimer les opinions les plus diverses, et l'on a dit que la paix et la sécurité constituaient les objectifs essentiels des Nations Unies et qu'on devait les maintenir et les préserver à tout prix.

Il est encourageant de noter que, en vertu du Traité de paix avec l'Italie, les anciennes possessions italiennes ont cessé d'être des colonies. Il ressort du rapport de la Commission d'enquête des quatre Puissances que la population de ces territoires n'a pas atteint encore un stade de développement suffisant pour pouvoir être constituée en Etats souverains et indépendants. Cependant, sous le patronage et sous la direction

be hoped that in spite of all interests, ambitions and egoisms, which had been shown more than once during the debate, the inhabitants of those territories were beginning to envisage the possibility of constituting themselves as independent States, with the purpose of joining the community of nations.

The United Nations had to ensure self-government for those people, taking their political aspirations into account; in the meantime, however, they should remain under the authority of the United Nations for some time to come, within the International Trusteeship System. One question had caused much controversy in that connexion: which State or States were to be the Administering Authorities? Some members were in favour of a collective trusteeship, but the majority seemed to prefer entrusting the trusteeship of each territory to one State.

The delegation of El Salvador held the latter view, because it considered that a collective administration would not be most beneficial for the inhabitants of the territories in question, and according to the Charter, the interests of the inhabitants of Non-Self-Governing Territories should have first consideration. That was why the delegation of El Salvador had supported the United Kingdom proposal, as amended by France, to establish a sub-committee for the purpose of reporting back to the main Committee concerning the petitions of political organizations, claiming to be representative of certain sections of public opinion. He believed that the First Committee should set a time-limit for the receipt of the Sub-Committee's report, as recommended previously by the representative of Egypt.

The Government and people of El Salvador had the greatest sympathy for Italy. His delegation believed that Italy should be the Administering Authority of those territories that had formerly been its colonies, not only on account of the large number of Italians living there, but also because the greatest part of the work of progress undertaken there had mainly been due to Italy.

However, there was another people worthy of respect, sympathy and support which was also directly interested in the disposal of those territories: Ethiopia, which had suffered a violent attack and had a claim to reparations. The United Nations should accede to the entirely justified request by allowing Ethiopia an outlet to the sea. His delegation believed that part of Eritrea should be transferred to Ethiopia.

With regard to the remaining part of Eritrea, as well as Italian Somaliland and Tripolitania, the delegation of El Salvador recommended an Italian trusteeship. The borderline between the two parts of Eritrea could be determined by a technical commission. Considerations advanced by several delegations led Mr. Urquía to agree that the Fezzan and Cyrenaica should be entrusted, respectively to France and the United Kingdom, within the International Trusteeship System.

In accordance with the views expressed by the delegation of Peru and others, he recommended that the problem of the former Italian colonies should be settled as a whole, so as to avoid

de l'Organisation des Nations Unies, on peut espérer que, en dépit de tous les intérêts, de toutes les ambitions, de tous les égoïsmes qu'ont fait plus d'une fois apparaître les débats, les habitants de ces territoires commencent à envisager la possibilité de constituer des Etats indépendants et de se joindre un jour à la communauté des nations.

Les Nations Unies doivent assurer à ces peuples leur autonomie en tenant compte de leurs aspirations politiques. Mais, pendant quelque temps, ces peuples devraient rester sous l'autorité de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du système international de tutelle. A cet égard, une question a donné lieu à une controverse animée: quel Etat ou quels Etats devraient être chargés de l'administration? Certains membres de la Commission sont en faveur d'une tutelle collective, mais la majorité semble préférer que la tutelle soit confiée à un seul Etat pour chacun des territoires.

La délégation du Salvador est de cet avis, car elle estime qu'une administration collective ne serait pas la solution la plus profitable pour les habitants des territoires en question; or, aux termes de la Charte, les intérêts des habitants des territoires non autonomes devraient avoir la première place. C'est pourquoi la délégation du Salvador a soutenu la proposition faite par le Royaume-Uni et amendée par la France, et tendant à créer une Sous-Commission chargée de faire rapport à la Commission sur les pétitions des organisations politiques qui déclarent représenter certaines sections de l'opinion publique. A son avis, la Première Commission devrait fixer une date limite pour la remise du rapport de la Sous-Commission, comme l'a déjà recommandé le représentant de l'Egypte.

Le Gouvernement et le peuple du Salvador éprouvent pour l'Italie la plus profonde sympathie, et la délégation du Salvador estime que l'Italie devrait être l'Autorité chargée de l'administration dans les territoires qui étaient autrefois des colonies italiennes, non seulement en raison du grand nombre d'Italiens qui y vivent, mais aussi parce que les progrès réalisés dans ces régions sont principalement dus à l'Italie.

Cependant, un autre peuple digne de respect, de sympathie et de soutien est directement intéressé au sort de ces territoires: l'Ethiopie a été victime d'une agression et a droit à réparation. Les Nations Unies devraient faire droit à cette requête, qui est entièrement justifiée, en donnant à l'Ethiopie un débouché sur la mer. La délégation du Salvador estime qu'une partie de l'Erythrée devrait être transférée à l'Ethiopie.

En ce qui concerne le reste de l'Erythrée, aussi bien que la Somalie italienne et la Tripolitaine, la délégation du Salvador recommande une tutelle italienne. La frontière entre les deux parties de l'Erythrée pourrait être tracée par une commission technique. Les arguments exposés par plusieurs délégations ont amené M. Urquía à convenir que le Fezzan et la Cyrénaïque devraient être confiés respectivement à la France et au Royaume-Uni dans le cadre du système international de tutelle.

Partageant l'opinion exprimée par plusieurs délégations, notamment celle du Pérou, M. Urquía conclut que le problème des anciennes colonies italiennes doit être résolu en une seule

injustice which might be caused by a partial solution or by postponement of a solution.

Mr. DE DIEGO (Panama) stated that his delegation was in favour of an integral solution of the problem as a whole. However, that did not imply that his delegation would not support a proposal tending to postpone the implementation of any agreement that might be reached, should that be deemed necessary.

The fact was generally recognized that the territories for which the Committee was seeking a solution were not as yet in a position to govern themselves, although he thought some of them might achieve their independence in a few years. In so far as those territories were concerned a definite and brief time-limit should be established, within which the Administering Authorities should prepare the people for self-government. The territories in question should therefore be placed under the Trusteeship System of the United Nations as provided for in the Charter.

Different suggestions regarding all three forms of administration provided for in the Charter had already been advanced. His delegation was in favour of individual administration, as being the most appropriate in the interest of the inhabitants of those territories, inasmuch as the Administering Authorities would be responsible to the Security Council and to the Organization itself for the fulfilment of the provisions of Article 73 and the other provisions in the Charter relative to Non-Self-Governing Territories.

He recommended Italy to be the administrator of its former colonies within the United Nations Trusteeship System. However, he would wish to add the following remarks to what had already been said on the subject. First of all he noted the existence of a just aspiration and claim on the part of Ethiopia for an outlet to the sea and for the annexation to its territory of that sector of Eritrea which could logically be considered as homogeneous with Ethiopia by virtue of similarity of religion, race and custom. Further, it had to be considered whether Cyrenaica and the Fezzan should continue to be administered respectively by the United Kingdom and France. The delegation of Panama expressed itself in favour of the continuation of such administration.

Mr. SNOUCK HURGRONJE (Netherlands) believed that in order to achieve a just settlement of the question, the General Assembly should be guided by the following considerations: first, the wishes and the interests of the populations of those territories should be taken into account; second, it should reckon with the vital interests of Italy in the matter.

Italy constituted a vital element in so far as the prosperity and stability of Europe were concerned. Furthermore, Italy had a dense population on a soil which partly was not very fertile, and was partly poor in raw materials. Italy badly needed an opportunity to utilize constructively its considerable surpluses in energies and people. Similarly, the reasonable desires and aspirations of other nations, directly interested in the matter, should also be taken into account. He referred to the interests of the United Kingdom, France and

fois, de façon à éviter les injustices que pourrait provoquer une solution partielle ou l'ajournement de toute décision.

M. DE DIEGO (Panama) déclare que sa délégation est en faveur d'une solution intégrale de l'ensemble du problème. Il ne veut cependant pas dire que sa délégation ne soutiendrait pas une proposition tendant à retarder la mise en œuvre de tout accord qui pourrait être conclu si la chose était considérée nécessaire.

On reconnaît généralement que les territoires pour lesquels la Commission recherche une solution ne sont pas encore en mesure de se gouverner eux-mêmes, bien que, pense M. de Diego, certains d'entre eux puissent peut-être parvenir à l'indépendance d'ici quelques années. Pour ces territoires, il conviendrait d'établir une limite de temps précise et brève, au cours de laquelle les Autorités chargées de l'administration prépareraient les populations à l'autonomie. Par conséquent, les territoires en question doivent être inclus dans le système de tutelle que prévoit la Charte des Nations Unies.

On a déjà exposé diverses suggestions quant aux trois formes d'administration que prévoit la Charte. La délégation du Panama est en faveur de l'administration de chaque territoire par un pays déterminé, car il considère cette méthode comme étant la plus propre à servir l'intérêt des habitants de ce territoire, d'autant plus que les Autorités chargées de l'administration seront responsables devant le Conseil de sécurité et devant l'Organisation elle-même de la mise en œuvre des dispositions de l'Article 73 et des autres dispositions de la Charte relatives aux territoires non autonomes.

M. de Diego recommande que soit confiée à l'Italie l'administration de ses anciennes colonies dans le cadre du système de tutelle des Nations Unies. Cependant, il désire ajouter à ce qui a déjà été dit sur ce sujet les observations suivantes: tout d'abord, l'Ethiopie voudrait à juste titre avoir un débouché sur la mer et annexer la partie de l'Erythrée que l'on peut logiquement considérer comme ayant les liens les plus étroits avec l'Ethiopie, en raison de la similarité de religion, de race et de coutumes. En outre, il convient de décider si la Cyrénaïque et le Fezzan doivent continuer d'être administrés respectivement par le Royaume-Uni et par la France. La délégation du Panama se prononce en faveur de cette solution.

M. SNOUCK-HURGRONJE (Pays-Bas) estime que, pour résoudre équitablement le problème, l'Assemblée générale doit s'inspirer des considérations suivantes: en premier lieu, tenir compte des désirs et des intérêts des populations de ces territoires; en second lieu, prendre en considération les intérêts vitaux de l'Italie en la matière.

L'Italie constitue un élément vital pour la prospérité et la stabilité de l'Europe. Elle doit, en outre, nourrir une population très dense sur un sol souvent assez peu fertile et assez pauvre en matières premières. L'Italie a donc grand besoin de pouvoir utiliser de façon constructive son excédent considérable d'énergie et de population. Mais il faut également tenir compte des désirs raisonnables et des aspirations d'autres nations directement intéressées à la question. L'orateur veut parler des intérêts du Royaume-

Ethiopia. Finally, although according to the findings of the Four-Power Commission of Investigation, the population of none of the former Italian colonies was yet able to assume the responsibilities of independence, such independence should be the final goal.

His delegation thus recommended a solution along the following lines:

Since Tripolitania was not economically self-sufficient and was dependent on foreign assistance in administrative, technical and economic fields, and because of historical, economic and political ties with that territory, and its experience in administering it, Italy would seem to be the nation best suited to render the assistance required.

With regard to the Fezzan, the majority conclusion in the report of the Commission of Investigation stated that the inhabitants appeared to be content with the present administration and that they had given little thought to a change of regime and, furthermore, that the resources of the country were too poor for the territory ever to become independent. The best solution would be, therefore, in the opinion of his delegation, that France, which had given conclusive proofs of its competence to administer dependent territories, both in the Fezzan and elsewhere, should be asked to exercise a trusteeship over it on behalf of the United Nations.

In Cyrenaica, according to the report, the population was strongly determined that the Italians should not return. Pledges to that effect had been given to the Senussis during the war. At the same time, that territory, though possessing the qualities for a gradual development towards self-government, was at present still dependent to a considerable degree on foreign assistance. The inhabitants, in so far as they had shown any preference for a particular Power to assist them, had expressed such preference for the United Kingdom. Under those circumstances, the Netherlands delegation recommended that Cyrenaica be placed under the United Nations Trusteeship System and that the United Kingdom be asked to act as Administering Authority, with the aim of preparing that territory for independence.

With regard to Eritrea, his delegation considered that an outlet to the sea was of vital importance to Ethiopia. Furthermore, the Coptic Christians, which constituted the majority of the inhabitants of those parts of Eritrea which geographically belonged to the Ethiopian plateau, had expressed a clear desire to be joined to Ethiopia. Those legitimate aspirations of the population should be met.

In so far as Somaliland was concerned, there seemed to be a considerable measure of agreement that the administration of that territory should be entrusted to Italy under the United Nations Trusteeship System.

Mr. CORREA (Ecuador) said that in the view of his Government, the political future of Libya, Eritrea and Somaliland should be basically settled at the present session of the General Assembly. Any attempt to reach a partial solution on the

Uni, de la France et de l'Ethiopie. Enfin, bien qu'il ressorte des conclusions de la Commission d'enquête des quatre Puissances dans les anciennes colonies italiennes, que ces dernières ne sont pas encore capables d'assumer les responsabilités de l'indépendance, l'indépendance n'en doit pas moins constituer l'objectif final.

La délégation des Pays-Bas recommande donc une solution qui se conformerait aux grandes lignes suivantes:

Pour la Tripolitaine, qui n'est pas économiquement indépendante et doit compter sur l'aide de l'étranger, dans le domaine administratif, technique et économique, c'est l'Italie qui semble être la nation la mieux indiquée pour lui donner l'aide dont elle a besoin, en raison également des liens historiques, économiques et politiques qui l'unissent à ce territoire et de l'expérience qu'elle a acquise dans son administration.

En ce qui concerne le Fezzan, la conclusion de la majorité, telle qu'elle figure au rapport de la Commission d'enquête, établit que les habitants paraissent satisfaits de l'administration actuelle et qu'ils pensent peu à un changement de régime. En outre, les ressources du pays sont trop réduites pour que les territoires puissent jamais devenir indépendants. La meilleure solution serait donc, de l'avis de la délégation néerlandaise, de demander à la France, qui, au Fezzan et ailleurs, a donné des preuves concluantes de sa compétence dans l'administration de territoires non autonomes, d'exercer une tutelle sur le Fezzan au nom des Nations Unies.

En Cyrénaïque, selon le rapport, la population est décidée à s'opposer vigoureusement au retour de l'administration italienne. Pendant la guerre, on a promis aux Sénoussis que cela ne se produirait pas. Cependant tout en possédant des ressources qui lui permettront d'évoluer jusqu'à l'autonomie, ce territoire dépend encore actuellement, dans une large mesure, de l'aide étrangère. Dans la mesure où les habitants ont exprimé une préférence quant à la Puissance particulière dont ils désireraient recevoir une aide, ils ont mentionné le Royaume-Uni. Dans ces conditions, la délégation des Pays-Bas recommande que la Cyrénaïque soit placée sous un régime de tutelle des Nations Unies et que l'on demande au Royaume-Uni de faire fonction d'Autorité chargée de l'administration, en vue de préparer le territoire à l'indépendance.

En ce qui concerne l'Erythrée, la délégation des Pays-Bas considère qu'un débouché vers la mer est d'une importance vitale pour l'Ethiopie. De plus, les chrétiens de confession copte, qui représentent la majorité de la population des régions de l'Erythrée qui font géographiquement partie du plateau éthiopien, ont clairement exprimé le désir d'être rattachés à l'Ethiopie. Il faut donner satisfaction à ces aspirations légitimes de la population.

Quant à la Somalie, il semble que l'on soit pratiquement d'accord pour confier l'administration de ce territoire à l'Italie dans le cadre du système de tutelle de l'Organisation des Nations Unies.

M. CORREA (Equateur) déclare que, de l'avis de son Gouvernement, la situation politique future de la Libye, de l'Erythrée et de la Somalie devrait être réglée, quant à son principe, au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale. Tout

basis of some vague and general agreement for one or two territories would be mistaken, since it would cause an aggravation of the uncertainties in the other territories concerned.

General agreement prevailed with regard to the necessity of a trusteeship regime as being the best method for preparing the territories for self-government and independence. He referred to Chapter XI of the Charter, which established the obligation of promoting the welfare of the peoples of the Non-Self-Governing Territories and of ensuring their development towards self-government and independence. Any decision which the Committee might adopt within the framework of the International Trusteeship System should include a definite time-limit during which such a regime would be maintained. He suggested provisions for the periodic revision and examination of the problem at definite intervals in order to determine the state of advancement reached by those territories. A collective trusteeship, while theoretically perfect, would present two difficulties of a practical nature, which would not be easy to solve. The first was the fact that several of the territories would find it economically impossible to pay their own administrative expenses. The other difficulty was the fact that harmony could not be expected to reign in a collective regime administered by the four Powers, whose disagreement was precisely the cause of bringing the matter before the General Assembly. Therefore, his delegation would support the system of administration of each territory by one single Power.

In general, Italy should be invited to exercise the administration with certain specific reservations. He associated himself with the tributes which had been paid in the Committee by several delegations to the Italian people and its cultural traditions, and believed that Italy was able and ready to fulfil the principles of the Charter in the preparation of its former colonies for independence and self-government. He also referred to the problem of Italy's surplus population.

The delegation of Ecuador recommended that Italy be vested with the administration of its former colonies with certain reservations. It thought that certain territories should be administered by a different administrator. It considered first of all that the aspirations of Ethiopia towards a part of Eritrean territory were justified and warranted serious consideration. A part of Eritrea should be annexed to Ethiopia as a reparation for the war of conquest of which it had been the victim, and as a guarantee of future security, as well as providing a necessary outlet to the sea.

Secondly with regard to Cyrenaica, he considered that the reasons which had been put forward in favour of the continuation of the United Kingdom administration entirely acceptable, if that solution seemed likely to bring about a fully satisfactory settlement of the problem of the former colonies and bring about an atmosphere of friend-

effort en vue d'aboutir à une solution partielle qui se fonderait sur un accord imprécis et général intéressant un ou deux des territoires serait une erreur, car il aggraverait la situation incertaine dans laquelle se trouvent les autres territoires intéressés.

On est d'accord, dans l'ensemble, sur la nécessité d'instituer un régime de tutelle, ce qui serait le meilleur moyen de préparer les territoires à l'autonomie et à l'indépendance. M. Correa invoque le Chapitre XI de la Charte qui prévoit l'obligation de favoriser le bien-être des populations des territoires non autonomes et d'assurer leur développement vers l'autonomie et l'indépendance. Toute décision que la Commission pourrait adopter dans le cadre du système international de tutelle devrait préciser la durée exacte de la période pendant laquelle le régime de tutelle restera en vigueur. M. Correa pense que l'on pourrait inclure des dispositions prévoyant que, à intervalles fixes, on procédera à une nouvelle étude de la situation, afin de déterminer les progrès réalisés dans ces territoires. Un régime de tutelle collective serait parfait en théorie, mais il présenterait deux difficultés d'ordre pratique qui ne sauraient être aisément résolues: Premièrement, plusieurs des territoires en question seraient, économiquement, dans l'impossibilité de couvrir les dépenses de leur propre administration; deuxièmement, on ne peut s'attendre à ce qu'un régime collectif fonctionne harmonieusement sous l'administration de quatre Puissances dont le désaccord est précisément la raison pour laquelle la question a été portée devant l'Assemblée générale. C'est pourquoi la délégation de l'Equateur est en faveur de l'administration de chaque territoire par une seule Puissance.

En général, il conviendrait d'inviter l'Italie à exercer ses fonctions d'administration, sous réserve de certaines conditions spéciales. M. Correa s'associe aux diverses délégations qui, au sein de la Commission, ont rendu hommage au peuple italien et à ses traditions culturelles, et il est convaincu que l'Italie est capable de se conformer aux principes de la Charte, et qu'elle est prête à le faire, en vue de préparer ses anciennes colonies à l'indépendance et à l'autonomie. Le représentant de l'Equateur envisage également le problème de l'excédent de population en Italie.

La délégation de l'Equateur recommande que soit confiée à l'Italie, avec certaines réserves, l'administration de ses anciennes colonies. Elle est d'avis néanmoins, de confier l'administration de certains territoires à un autre administrateur. La délégation de l'Equateur considère, tout d'abord, que le désir de l'Ethiopie de récupérer une partie du territoire de l'Erythrée est justifié et mérite d'être pris sérieusement en considération, et elle estime qu'une partie de l'Erythrée devrait être annexée à l'Ethiopie à titre de réparation pour la guerre de conquête dont l'Ethiopie a été la victime, ce qui garantirait dans l'avenir la sécurité de ce pays et lui donnerait le débouché sur la mer dont il a besoin.

Deuxièmement, en ce qui concerne la Cyrénaïque, M. Correa juge tout à fait acceptables les raisons invoquées en faveur de la continuation de l'administration britannique, si cette solution semble devoir permettre de régler d'une manière entièrement satisfaisante le sort des anciennes colonies et paraît être de nature à créer une

liness between the different States interested in the territory of Libya.

Finally, his delegation believed that the general debate had provided common ground for basic agreement. His delegation suggested that, after disposing of the report of Sub-Committee 14, a new sub-committee should be appointed where the views of representatives could be expressed in a concrete form and where the different interests and recommendations might be conciliated. Drafts prepared by that sub-committee would then be discussed in the First Committee in the light of new facts brought to its attention by representatives of the local population.

KHACHABA Pasha (Egypt) said that in annex XI of the Peace Treaty with Italy, the four Powers had undertaken to take into account the aspirations and the welfare of the inhabitants of the territories in question as well as the views of other interested Governments. In making its final decision, the General Assembly should take into consideration the principles of justice and equity enunciated in the Charter.

Egypt was linked to the former Italian colonies by bonds of neighbourhood and friendship. His Government, as an interested Power, had already submitted several memoranda to the Council of Foreign Ministers. Egypt had asked, in the first place, that Libya's unity be recognized and proclaimed. It would be inconceivable that, at the time when efforts were being made to achieve greater co-operation among nations, artificial partition should be inflicted upon a nation which throughout the centuries had always been united. Should partition be decided upon, it would run counter to ethnical and historical factors. Accordingly, his delegation would be unable to support any solution failing to proclaim unity. Only by respecting that unity would the Assembly be acting in conformity with the interests of the peoples concerned.

Furthermore, the Egyptian delegation held that Libya should be granted independence in accordance with the third article of the Atlantic Charter. It was a matter of record that the inhabitants of Cyrenaica and Tripolitania had demanded independence; on the other hand, was it not surprising that the representatives of the Fezzan, whose population had taken an active part in resisting the Italian invasion and which was known to nurture similar desires, had not come before the Commission to set forth their aspirations, save in exceptional cases? He would leave the answer to that puzzling question to the wisdom and judgment of members of the Committee. There could be no doubt that the people had a right to and were capable of self-government. Prior to its annexation by Italy in 1911, Libya, as part of the Ottoman Empire, had always been autonomous and its administration had been carried out by national councils composed of Libyans. With the success of the constitutional movement in the old Ottoman Empire at the beginning of the twentieth century, Libyans had been represented in the all-Ottoman Parliament. The people of Libya had dauntlessly opposed the annexation of their country by Italy and they had pursued that resistance

atmosphère amicale entre les divers Etats intéressés au territoire de la Libye.

Enfin, la délégation de l'Equateur pense que la discussion générale a fourni un terrain d'entente en vue d'un accord de principe. Elle considère que, après avoir terminé l'examen du rapport de la Sous-Commission 14, il conviendra de créer une nouvelle sous-commission au sein de laquelle les représentants pourront exposer leurs points de vue d'une manière plus concrète et qui permettra de concilier les divers intérêts et les différentes recommandations. Cette sous-commission rédigerait des projets qui seraient transmis à la Première Commission pour qu'elle les examine à la lumière des faits nouveaux portés à sa connaissance par les représentants de la population locale.

KHACHABA Pacha (Egypte) rappelle que, aux termes de l'annexe XI du Traité de paix avec l'Italie, les quatre Puissances se sont engagées à tenir compte des aspirations et du bien-être des habitants des territoires en question, ainsi que des vues des autres Gouvernements intéressés. Lorsqu'elle se prononcera définitivement, l'Assemblée générale devra prendre en considération les principes de justice et d'équité énoncés dans la Charte.

L'Egypte est liée aux anciennes colonies italiennes par des liens de voisinage et d'amitié. Le Gouvernement de l'Egypte, en tant que Gouvernement intéressé à la question, a déjà présenté plusieurs mémoires au Conseil des Ministres des Affaires étrangères. L'Egypte a demandé, en premier lieu, que l'unité de la Libye soit reconnue et proclamée. Il est inconcevable que, à une époque où l'on s'efforce de parvenir à une plus grande coopération entre les nations, on envisage d'imposer un partage arbitraire à un pays qui a toujours été uni au cours des siècles. Décider de partager ce pays, ce serait refuser de tenir compte des facteurs ethniques et historiques. Aussi la délégation de l'Egypte ne saurait-elle appuyer aucune solution qui ne reconnaisse pas l'unité de la Libye. Ce n'est qu'en respectant l'unité de ce territoire que l'Assemblée servira les intérêts des populations intéressées.

De plus, la délégation de l'Egypte considère que la Libye devrait acquérir son indépendance conformément aux dispositions du troisième article de la Charte de l'Atlantique. On ne saurait contester le fait que les habitants de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine ont revendiqué leur indépendance; d'autre part, n'est-il pas surprenant que les représentants du Fezzan, dont la population a pris une part active à la résistance contre l'invasion italienne et qui, on le sait, nourrit le même espoir, ne soient pas venus faire part de leurs aspirations à la Commission, si ce n'est exceptionnellement? Le représentant de l'Egypte laissera volontiers à la sagesse et au jugement des membres de la Commission le soin de répondre à cette embarrassante question. Il ne peut y avoir aucun doute que la population en question a le droit, et est capable, de se gouverner elle-même. Avant d'être annexée par l'Italie en 1911, la Libye, en tant que partie de l'Empire ottoman, avait toujours été autonome, et l'administration du territoire était assurée par des conseils nationaux composés de Libyens. Qui plus est, à la suite du mouvement qui s'est développé dans l'Empire ottoman, au début du XX^{ème} siècle, en faveur du régime constitutionnel, des représen-

until the arrival of the Allied armies in 1943. Khachaba Pasha reminded the Committee that an army of 14,000 Libyans had assisted the Allies in overthrowing the Axis Powers. That was certainly proof of the Libyans' belief that an Allied victory meant their own salvation, liberation and rehabilitation. They were unanimously opposed to the return of Italy to any part of their territory. To contemplate such a return would be to defy the will of the Libyans and would be contrary to all the principles of the Charter.

If, however, in disregard of the preceding arguments, the General Assembly should decide to place Libya under trusteeship, Khachaba Pasha urged the acceptance of the following three principles which were essential to the welfare of the Libyan people: (a) the unity of Libya must be maintained; (b) the period of trusteeship must be of as short duration as possible; (c) an Arab State should participate in the administration. He explained that the last consideration was submitted in view of the close ties between Libya and the remainder of the Arab world, and it would ensure that Libya would be guided along the road to independence.

Turning aside from the question of the political future of Libya, Khachaba Pasha informed the Committee that his Government claimed the restoration to Egypt of certain territories of minor economic significance to Libya which had been taken from Egypt in the past and which were of vital strategic importance for the security of his country.

The first of these areas was the Jaghub oasis, which had been ceded to Italy in 1925 as part of the territorial concessions following the First World War. That oasis lay athwart two roads leading from Cyrenaica into Egypt both of which might serve as invasion routes during a future war, as recent experience had shown. In fact, Jaghub was an integral part of Egyptian territory and its artificial separation from Egypt had always been resented as an injustice by Egyptian public opinion.

The second area claimed by Egypt was the desert plateau of Sollum which dominated the Egyptian town of Menuh. Here again, it was a question of restoring to Egypt territory which had been ceded in the past to Italy. Prior to Italian annexation of the area, the city of Sollum had been included in Egyptian territory and the frontier had passed through the town of Bardia. That was the kind of frontier that ensured Egypt's natural defence towards the west. Experience during the recent war had shown that that plateau was of vital importance for the defence of Egypt. Natural and strategic considerations, therefore, called for its return to Egypt, together with the towns of Sollum and Bardia.

For similar reasons, the Egyptian Government laid claim to the oasis of Arcona and Karad in the Siwa area.

As regards the former Italian colony of Eritrea, Khachaba Pasha favoured the transfer

tants libyens ont siégé au Parlement ottoman. La population de la Libye a opiniâtement lutté contre l'annexion de son pays par l'Italie, et sa résistance n'a jamais cessé jusqu'à l'arrivée des troupes alliées en 1943. Khachaba Pacha rappelle à la Commission qu'une armée libyenne de 14.000 hommes a participé, aux côtés des Alliés, à la guerre victorieuse contre l'Axe. Cela prouve d'une façon certaine que les Libyens étaient convaincus que la victoire des Alliés représentait, pour eux, le salut, la libération et le relèvement. Tous les Libyens sont opposés au retour des Italiens dans une partie quelconque de leur territoire. Le fait d'envisager une telle éventualité constituerait un défi à la volonté des Libyens et serait incompatible avec tous les principes de la Charte.

Toutefois, au cas où l'Assemblée générale ne tiendrait pas compte des arguments qui viennent d'être invoqués, et se prononcerait en faveur du régime de tutelle, Khachaba Pacha insiste pour que l'on se conforme aux trois principes suivants, qui sont essentiels au bien-être de la population libyenne: a) l'unité de la Libye doit être maintenue; b) la durée du régime de tutelle doit être aussi brève que possible; c) un Etat arabe devrait participer à l'administration du territoire. L'orateur explique que cette dernière considération est inspirée par les liens étroits qui relie la Libye au reste du monde arabe, et, s'il en est tenu compte, la Libye sera assurée de trouver des guides pour la conduire à l'indépendance.

Laissant là la question de l'avenir politique de la Libye, Kachaba Pacha fait savoir à la Commission que son Gouvernement réclame le retour à l'Egypte de certains territoires qui, du point de vue économique, présentent peu d'importance pour la Libye, territoires enlevés autrefois à l'Egypte et qui sont d'une importance stratégique vitale pour la sécurité de son pays.

La première de ces zones est l'oasis de Jaghub dont la cession à l'Italie en 1925 faisait partie des concessions territoriales résultant de la première guerre mondiale. Cette oasis est traversée par deux routes qui mènent de Cyrénaïque en Egypte et qui pourraient toutes deux servir de routes d'invasion au cours d'une guerre future, comme une récente expérience l'a démontré. En fait, Jaghub fait partie intégrante du territoire égyptien, et l'opinion publique égyptienne a toujours été blessée par sa séparation arbitraire de l'Egypte, qu'elle considère comme une injustice.

La deuxième zone réclamée par l'Egypte est le plateau désertique de Soloum, qui domine la ville égyptienne de Menouh. Là encore, il ne s'agit que de restituer à l'Egypte un territoire cédé autrefois à l'Italie. Avant l'annexion de cette zone par l'Italie, la ville de Soloum faisait partie du territoire égyptien, et la frontière passait par la ville de Bardia. C'est cette frontière qui assure la défense naturelle de l'Egypte contre toute attaque venant de l'ouest. L'expérience acquise au cours de la dernière guerre a prouvé que ce plateau est d'une importance capitale pour la défense de l'Egypte. Des considérations tant naturelles que stratégiques exigent, par conséquent, qu'il fasse retour à l'Egypte, y compris les villes de Soloum et de Bardia.

Pour des raisons du même ordre, le Gouvernement égyptien revendique les oasis d'Arcona et de Karad, dans la région de Siouah.

En ce qui concerne l'ancienne colonie italienne de l'Erythrée, Khachaba Pacha est partisan de

to Ethiopia of those provinces which were part of the Ethiopian plateau where the majority of population was of Coptic origin, thus satisfying Ethiopia's rightful claim for an outlet to the sea. In fact, as he reminded the Committee, most of the inhabitants of the provinces concerned had asked for union with Ethiopia. As for the remainder of Eritrea, the population of which was predominantly Moslem, another solution would have to be sought. The Egyptian delegation felt that the Assembly would be acting rightly if it incorporated those provinces into the Sudan, for the populations of the two regions had close religious and racial ties. If the Assembly adopted the solution which he suggested, Khachaba Pasha thought it would be appropriate to create a commission which could delimit the boundaries of the territories to be annexed to Ethiopia and the Sudan respectively, in accordance with the desires and welfare of the inhabitants.

With regard to Somaliland, the Egyptian delegation held that it should be placed under a trusteeship regime administered by a State which would prepare it for independence in accordance with the principles of the United Nations Charter.

Mr. KISELEV (Byelorussian Soviet Socialist Republic) believed that, to understand the situation which had arisen in respect of the former Italian colonies, it was necessary to ascertain why the Council of Foreign Ministers had been unable to reach agreement in pursuance of the Four-Power Declaration and the provisions of the Peace Treaty with Italy. Both those documents had required the four Powers to reach a settlement with regard to the territories concerned, taking into account the aspirations and welfare of the inhabitants and the interests of peace and security.

Mr. Kiselev believed that responsibility for the failure of the four Powers to agree lay in the position espoused by the United Kingdom and the United States, both of which were actuated by a desire to maintain control over the former colonies. The United Kingdom had used every means at its disposal to incorporate some of the territories concerned in its colonial empire. That was evinced by the bargain which had been made between the United Kingdom and the Emir of the Senussi, according to which the latter had agreed, in principle, to the establishment by Britain or some other allied Power of military bases in Cyrenaica, on the understanding that Cyrenaica became an independent kingdom under his rule. According to the Italian information agency, the Emir of the Senussi had stated his willingness to sign a treaty with the United Kingdom along the lines of those which had been concluded with Egypt and Transjordan.

In its efforts to assume control of the former Italian colonies, the United Kingdom Government was pretending that it was only concerned with the welfare and aspirations of the inhabitants. Mr. Bevin himself had asserted in the House of Commons that his only aim was to give those peoples a possibility of having a tolerable life. However, even in the United Kingdom itself, few people were ready to accept that official explanation. Mr. Kiselev cited the Labourite weekly *The Tribune* and the *New York Star* to show

transférer à l'Ethiopie les provinces qui font partie du plateau éthiopien et dont la population est en majorité d'origine copte, ce qui ferait droit à la juste revendication de l'Ethiopie, qui désire avoir un débouché sur la mer. Il rappelle à la Commission que la plupart des habitants des provinces en question ont, en fait, réclamé leur rattachement à l'Ethiopie. En ce qui concerne le reste de l'Erythrée, où domine la population musulmane, il faudra chercher une autre solution. La délégation égyptienne pense que l'Assemblée ferait bien d'incorporer ces provinces au Soudan, car il y a, entre les populations de ces deux régions, des liens religieux et raciaux étroits. Si l'Assemblée adopte la solution que propose Khachaba Pasha, il serait opportun de créer une commission chargée de fixer les frontières des territoires à annexer respectivement à l'Ethiopie et au Soudan, conformément aux vœux de leurs habitants et dans l'intérêt de leur bien-être.

Quant à la Somalie, la délégation égyptienne estime qu'il faut la placer sous un régime de tutelle, en confiant son administration à un Etat qui la préparerait à l'indépendance, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

M. KISELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) croit que, pour comprendre la situation telle qu'elle se présente en ce qui concerne les anciennes colonies italiennes, il faut se rendre un compte exact des raisons qui ont empêché le Conseil des Ministres des affaires étrangères de conclure un accord en application de la Déclaration des quatre Puissances et des dispositions du Traité de paix avec l'Italie. Ces documents invitaient tous deux les quatre Puissances à aboutir à un règlement au sujet des territoires en question, en tenant compte des aspirations et du bien-être des habitants, et sans perdre de vue l'intérêt de la paix et de la sécurité.

Selon M. Kiselev, si les quatre Puissances n'ont pas réussi à se mettre d'accord, c'est à cause de l'attitude prise par le Royaume-Uni et les Etats-Unis, qui sont tous deux animés du désir de maintenir leur emprise sur les anciennes colonies italiennes. Le Royaume-Uni n'a négligé aucun des moyens dont il disposait pour tenter d'incorporer dans son empire colonial certains des territoires en cause. L'orateur n'en veut pour preuve que le marché conclu entre le Royaume-Uni et l'émir des Sénoussis, marché aux termes duquel ce dernier accepte en principe que le Royaume-Uni ou quelque autre Puissance alliée établisse des bases militaires en Cyrénaïque, pourvu que cette dernière province devienne un royaume indépendant dont il serait le souverain. A en croire l'Agence italienne d'information, l'émir des Sénoussis se serait déclaré disposé à conclure avec le Royaume-Uni un traité analogue à ceux que ce dernier pays a conclus avec l'Egypte et la Transjordanie.

Tout en s'efforçant de s'assurer le contrôle des anciennes colonies italiennes, le Gouvernement du Royaume-Uni fait semblant de ne se préoccuper que du bien-être et des aspirations des habitants. M. Bevin lui-même a proclamé à la Chambre des Communes que son seul but était d'offrir aux populations intéressées la possibilité de mener une vie supportable. Toutefois, même au Royaume-Uni, rares sont les gens qui sont disposés à ajouter foi à cette explication officielle. M. Kiselev cite l'hebdomadaire travailliste *The Tribune*

that the real considerations which governed British policy were strategic in nature.

The United States was not lagging behind the United Kingdom in so far as expansionist tendencies were concerned. The United States had been particularly active in Libya, as its establishment of a large military air base at Mellaha bore witness. Mr. Kiselev cited articles in the *United States News*, the *London Daily Express* and the Italian *Il Popolo* to confirm his assertion that the United States was particularly interested in the establishment of air bases in the Mediterranean area. In fact, Mr. Dulles himself had conceded in the First Committee that Libya had great strategic importance in the Mediterranean and in the Near East as a whole. It had been no accident that Mr. Dulles, while expressly stating that a trusteeship of Cyrenaica should be granted to the United Kingdom, had made no reference to the disposal of Tripolitania. That was in accordance with the United States desire to find a solution for certain regions while postponing any settlement in respect of others. The United States policy with regard to the former Italian colonies was to split them up in order to extract the maximum strategic advantage.

In statements to the Committee, the representative of the United Kingdom had highly praised his country's administration in the areas under British occupation. However, the facts denied his assertions. The evidence received by the Four-Power Commission of Investigation showed that, with the exception of certain individuals, none of the inhabitants of the territories concerned was anxious for the continuation of British administration. Mr. Kiselev cited several letters received by the Commission purporting to show that the people of Libya were undergoing a period of extreme privation and suffering, with widespread starvation and unemployment. In Italian Somaliland, the situation was even worse. Economic misery was accompanied by grave disorders and rioting, involving much loss of life.

Taking the preceding facts into consideration, the delegation of the USSR had submitted a proposal (A/C.1/433) for a collective United Nations trusteeship under the Trusteeship Council, designed to ensure the early realization of independence in all the territories. Adoption of that proposal would put an end to the existing situation in which hundreds of thousands of Africans were being used as pawns in the strategic manoeuvres of the United States and the United Kingdom. Mr. Kiselev said that his delegation would vote in favour of the USSR proposals which were in the interests of world peace and security.

Mr. MAYER (France) noted that the Egyptian representative, in speaking of the Fezzan, had expressed surprise that the report of the Four-Power Commission of Investigation contained no reference to any claim on behalf of any groups of the population for independence. The Egyptian representative had regarded that fact as being significant and he left the Committee to interpret it. Presumably the interpretation suggested by the Egyptian representative was that the Commission had not obtained very much information

et le *New York Star* pour démontrer que les véritables considérations qui déterminent la politique britannique sont d'ordre stratégique.

Les Etats-Unis ne sont pas en retard sur le Royaume-Uni en fait de tendances expansionnistes. C'est en Libye que les Etats-Unis ont fait preuve du maximum d'activité, comme en témoigne la création d'une grande base aérienne militaire à Mellaha. M. Kiselev cite des articles parus dans les *United States News*, dans le *Daily Express* de Londres et dans *Il Popolo* pour étayer son affirmation, selon laquelle les Etats-Unis s'intéressent particulièrement à la création de bases aériennes dans la région méditerranéenne. En fait, M. Dulles lui-même a reconnu, à la Première Commission, que la Libye présentait une grande importance stratégique pour la Méditerranée et pour l'ensemble du Proche-Orient. Ce n'est pas par hasard que M. Dulles, tout en déclarant expressément qu'il fallait placer la Cyrénaïque sous la tutelle du Royaume-Uni, s'est abstenu de parler du sort de la Tripolitaine. Cela s'accorde avec le désir des Etats-Unis de trouver une solution pour certains régions, tout en remettant à plus tard tout règlement relatif à d'autres territoires. La politique que poursuivent les Etats-Unis à l'égard des anciennes colonies italiennes consiste à les diviser en vue d'en tirer le maximum d'avantages stratégiques.

Dans les déclarations qu'il a faites à la Première Commission, le représentant du Royaume-Uni a beaucoup vanté la façon dont son pays administrait les régions occupées par les Britanniques. Toutefois, les faits démentent ses assertions. Les témoignages recueillis par la Commission d'enquête des quatre Puissances démontrent que, à part certains individus, aucun des habitants des territoires en question ne tient à voir continuer l'administration britannique. M. Kiselev cite plusieurs lettres reçues par la Commission et tendant à établir que le peuple de Libye traverse actuellement une période de privations et de souffrances extrêmes, de famine et de chômage généralisés. En Somalie italienne, la situation est pire encore. La détresse économique s'y accompagne de graves désordres et d'émeutes, qui font de nombreuses victimes.

Eu égard aux faits susmentionnés, la délégation de l'URSS a proposé (A/C.1/433) la tutelle collective des Nations Unies sous les auspices du Conseil de tutelle, en vue d'assurer l'accession rapide à l'indépendance de tous les territoires intéressés. L'adoption de cette proposition mettrait fin à l'état de choses actuel, où des centaines de milliers d'Africains servent de pions sur l'échiquier des manoeuvres stratégiques des Etats-Unis et du Royaume-Uni. La délégation de M. Kiselev votera en faveur des propositions de l'URSS, qui servent la cause de la paix et de la sécurité dans le monde.

M. MAYER (France) constate que le représentant de l'Egypte, en parlant du Fezzan, s'est montré surpris du fait que le rapport de la Commission d'enquête des quatre Puissances ne spécifie pas qu'un groupe quelconque de la population réclame l'indépendance. Le représentant de l'Egypte a considéré cela comme un fait significatif, en laissant à la Commission le soin de l'interpréter. Il est à présumer que le représentant de l'Egypte désirait suggérer que la Commission n'avait pas été suffisamment informée de ce qui se passait

with regard to the Fezzan. In fact, however, it was clear from the text of the report on that territory that the Commission's investigation had been very profound and that it had interrogated individuals and representative groups throughout the area. If no claim for independence had been submitted, that could not be attributed to any lack of evidence received by the Commission.

The CHAIRMAN wished to enquire how the First Committee intended to organize its future work. It did not seem likely that the general discussion would last to the end of the week. Moreover, the final report of Sub-Committee 14 would not be ready for consideration before 25 April at the earliest. It was quite possible, however, that the Sub-Committee would submit a preliminary report covering two or three requests from representative groups. The Chairman therefore proposed that the Committee should start to consider the Sub-Committee's preliminary report, provided no one else wished to speak in the general debate. If necessary, the Committee could then take up the next item on its agenda, namely, the question of Franco Spain, and discuss it together with the question of the disposal of the former Italian colonies.

The meeting rose at 1 p.m.

TWO HUNDRED AND FORTY-SIXTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Wednesday, 20 April 1949, at 10.30 a.m.*

Chairman: Mr. F. VAN LANGENHOVE (Belgium).

118. General discussion on the question of the former Italian colonies (continued)

U SO NYUN (Burma) said that while his country had not the remotest interest in the territories concerned, economically, politically or historically, it took a natural interest in all territories which had not yet achieved independence. Nothing that had happened since his country had been admitted to the United Nations a year ago had shaken its faith in the principles of the Charter, even though those principles had been repeatedly violated. He felt that the principles contained in Chapters XI and XII of the Charter, aiming toward self-determination and self-government for all the nations of the world, were particularly relevant to the problem under consideration.

The first duty of the Committee was to examine and ascertain which of the territories in question were fit for immediate independence. He felt that the report of the Four-Power Commission of Investigation, while useful, should not be the Committee's sole guide in that respect. He had been impressed by the United States delegation's statement to the effect that Libya was far advanced toward autonomy; he thought that that premise, which was well founded, indicated that Libya should be given immediate independence. He questioned the United States view that part

au Fezzan. En fait, le texte du rapport concernant ce territoire établit toutefois nettement que l'enquête de la Commission a été très serrée et que la Commission a interrogé, sur toute l'étendue du territoire, des individus et des groupes représentatifs. Ce n'est donc pas au défaut de témoignage qu'il y a lieu d'attribuer le fait qu'aucune réclamation visant à l'indépendance n'a été enregistrée par la Commission.

Le PRÉSIDENT voudrait savoir comment la Première Commission entend organiser ses futurs travaux. Il ne semble pas que la discussion générale doive se prolonger jusqu'à la fin de la semaine. D'autre part, le rapport final de la Sous-Commission 14 ne sera prêt pour examen que le 25 avril au plus tôt. Il n'est pas impossible, toutefois, que la Sous-Commission puisse présenter un rapport préliminaire concernant deux ou trois requêtes émanant de groupes représentatifs. Le Président propose, en conséquence, à la Commission, s'il n'y a plus d'orateurs dans la discussion générale, de passer à l'examen du rapport préliminaire de la Sous-Commission. Au besoin, la Commission pourrait aborder le point suivant de son ordre du jour, à savoir la question de l'Espagne franquiste, et en poursuivre l'examen concurremment avec celui de la question du sort des anciennes colonies italiennes.

Suit un échange de vues sur la procédure proposée par le Président.

La séance est levée à 13 heures.

DEUX CENT QUARANTE-SIXIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le mercredi 20 avril 1949, à 10 h. 30.*

Président: M. F. VAN LANGENHOVE (Belgique).

118. Discussion générale sur la question des anciennes colonies italiennes (suite)

U SO NYUN (Birmanie) déclare que son pays, bien que n'ayant pas le moindre intérêt économique, politique ou historique dans les territoires en question, n'en porte pas moins un intérêt naturel à tous les territoires qui ne sont pas encore parvenus à l'indépendance. Rien de ce qui est advenu depuis que son pays a été admis, il y a un an, parmi les Nations Unies, n'a ébranlé la foi qu'il a dans les principes de la Charte, encore que ces principes aient été à maintes reprises violés. Il estime que les principes exprimés aux Chapitres XI et XII de la Charte et qui visent à donner à toutes les nations du monde le droit de disposer d'elles-mêmes et l'autonomie sont ceux qui s'appliquent le plus nettement au problème actuel.

Le premier devoir de la Commission est de déterminer, après examen, quels sont ceux des territoires en question qui sont mûrs pour une indépendance immédiate. L'orateur estime que le rapport de la Commission d'enquête des quatre Puissances, bien qu'il soit fort utile, ne devrait pas être le seul guide de la Commission en la matière. Il a été impressionné par le fait que la délégation des Etats-Unis a déclaré que la Libye est très avancée sur la voie de l'autonomie, mais il estime que, de cette constatation, à son avis bien fondée, on peut déduire que la Libye devrait